

# Schéma des mobilités du Pays de Sommières

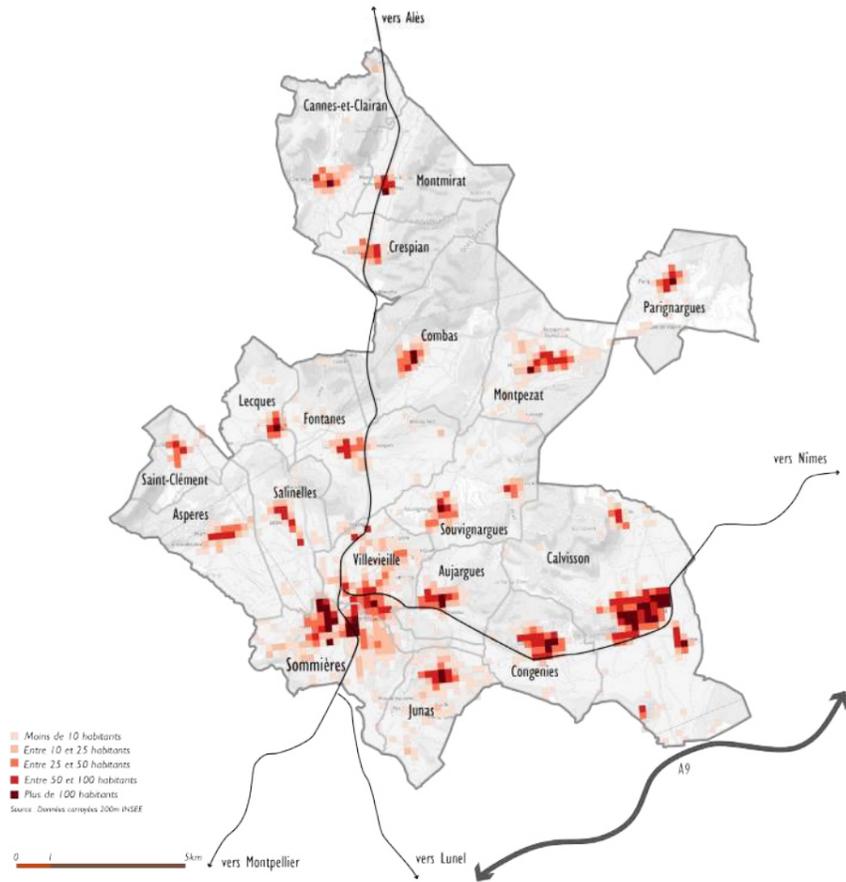
## Synthèse des orientations stratégiques

La Communauté de communes du Pays de Sommières se dote d'un document stratégique de planification de la mobilité. Ses orientations et son plan d'actions proposent des solutions de déplacements pour l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire en cohérence avec les autres politiques sectorielles portées par l'EPCI.

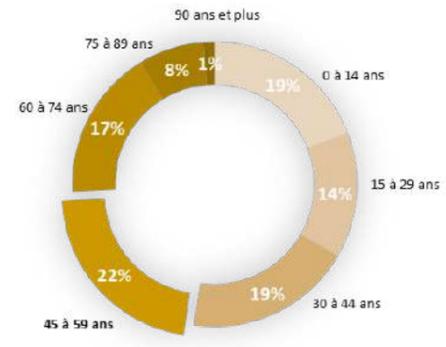
Il fait partie du SCoT Sud Gard et se situe au croisement de grandes dynamiques territoriales et résidentielles qui posent des enjeux forts en termes de déplacements en lien avec les EPCI voisins. L'évolution de la carte scolaire autour du lycée de Sommières pose de nouveaux enjeux d'interconnexion notamment avec le Pays de Lunel. La Communauté de communes se caractérise par la présence de deux polarités complémentaires : Calvisson et Sommières.

La région Occitanie est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le territoire de la Communauté de communes. Les actions prévues dans ce schéma de mobilité nécessitent un partenariat renforcé et un dialogue entre collectivités.





24 000 habitants en 2019.  
+ 3 455 habitants soit + 17 % en 10 ans, essentiellement des arrivées sur le territoire.

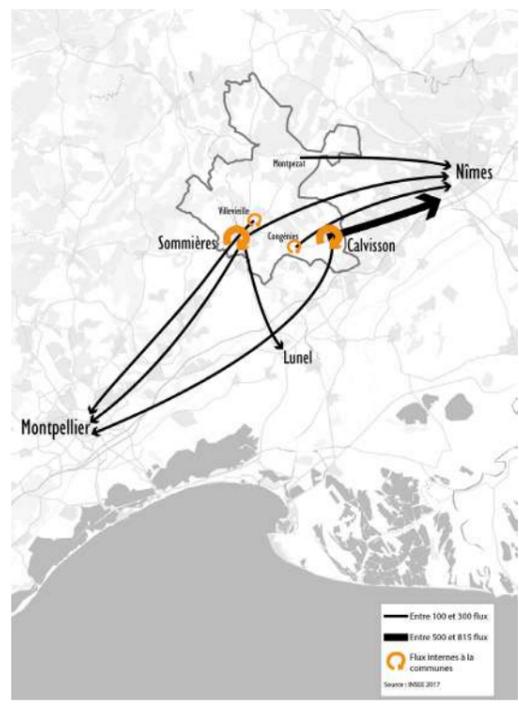


Répartition de la population par âge en 2018

Un territoire tourné majoritairement vers Nîmes.

Répartition des flux domicile - travail :

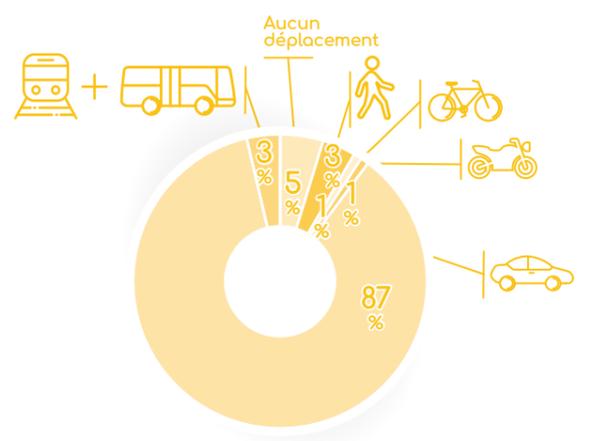
- 44% des flux externes sont tournés vers Nîmes ;
- 28% des flux externes sont tournés vers Montpellier ;
- 36% des déplacements se font à l'intérieur de l'EPCI.



Le territoire présente des densités relativement faibles mais une dynamique démographique importante (taux de variation annuel moyen de 1,4% entre 2013 et 2019).

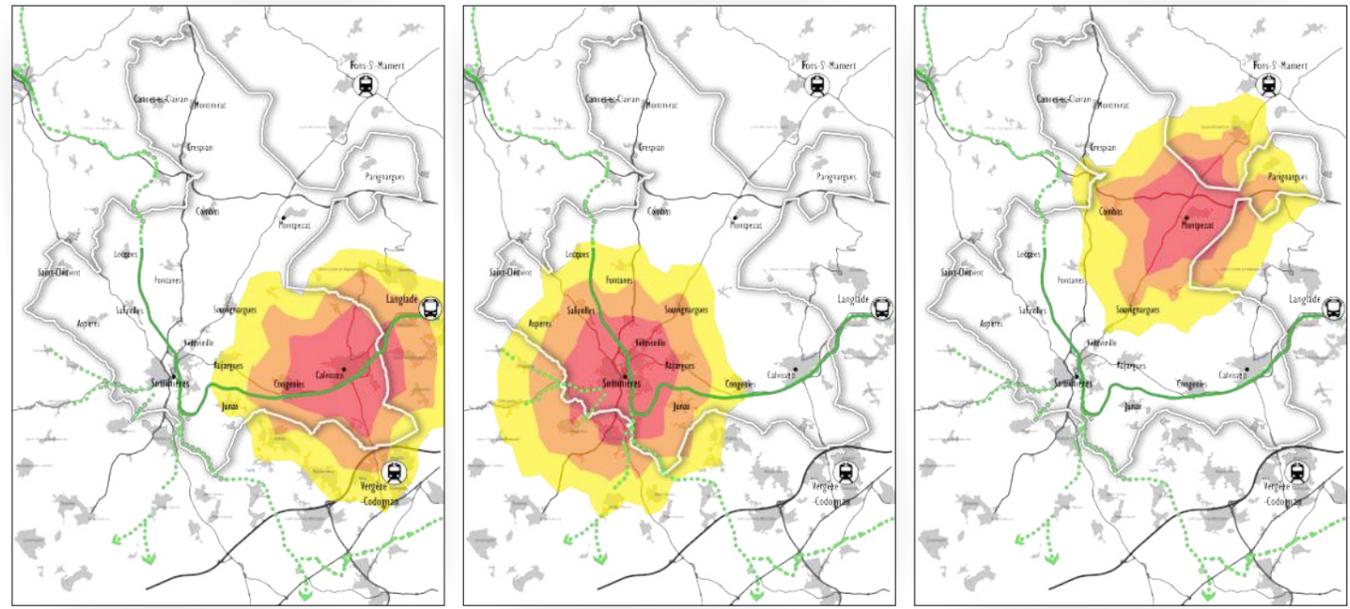
Le relief, notamment au nord, joue un rôle important dans la structuration des déplacements.

Parts modales des déplacements liés au motif travail



Des temps de parcours similaires vers Nîmes et Montpellier :

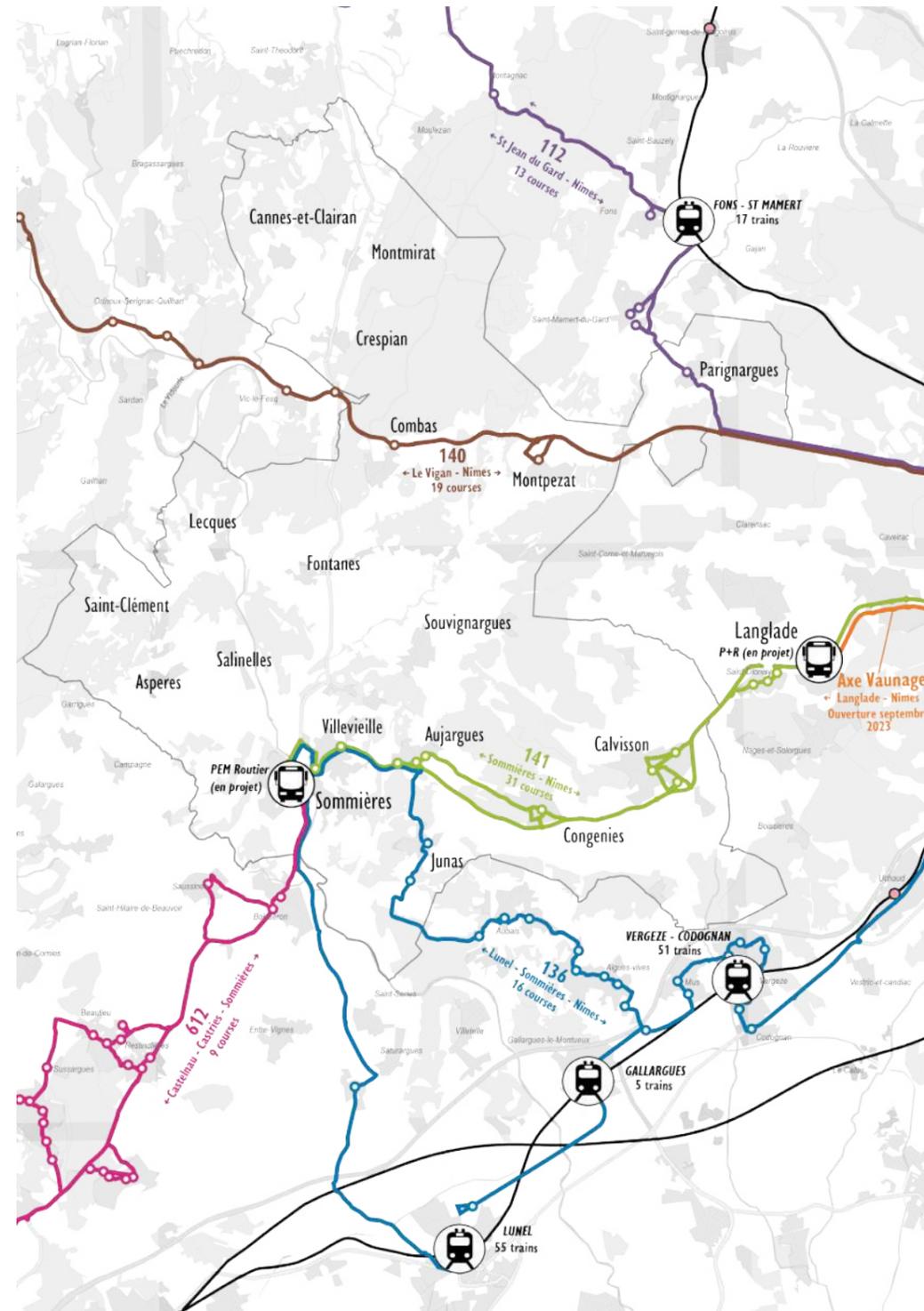
- 35 minutes environ en dehors des heures de pointes
- 45 à 55 minutes en heures



Un potentiel de rabattement à vélo (dont vélo à assistance électrique) important :

- depuis Calvisson vers le PEM de Vergèze et le futur parking-relais d'une ligne performante du réseau de Nîmes Métropole à Langlade (axe Vaunage express) ;
- autour de Sommières, soit une dizaine de communes concernées.

Au nord, les temps de parcours à vélo, le relief et la configuration des voiries, contraignent le développement du vélo entre communes.

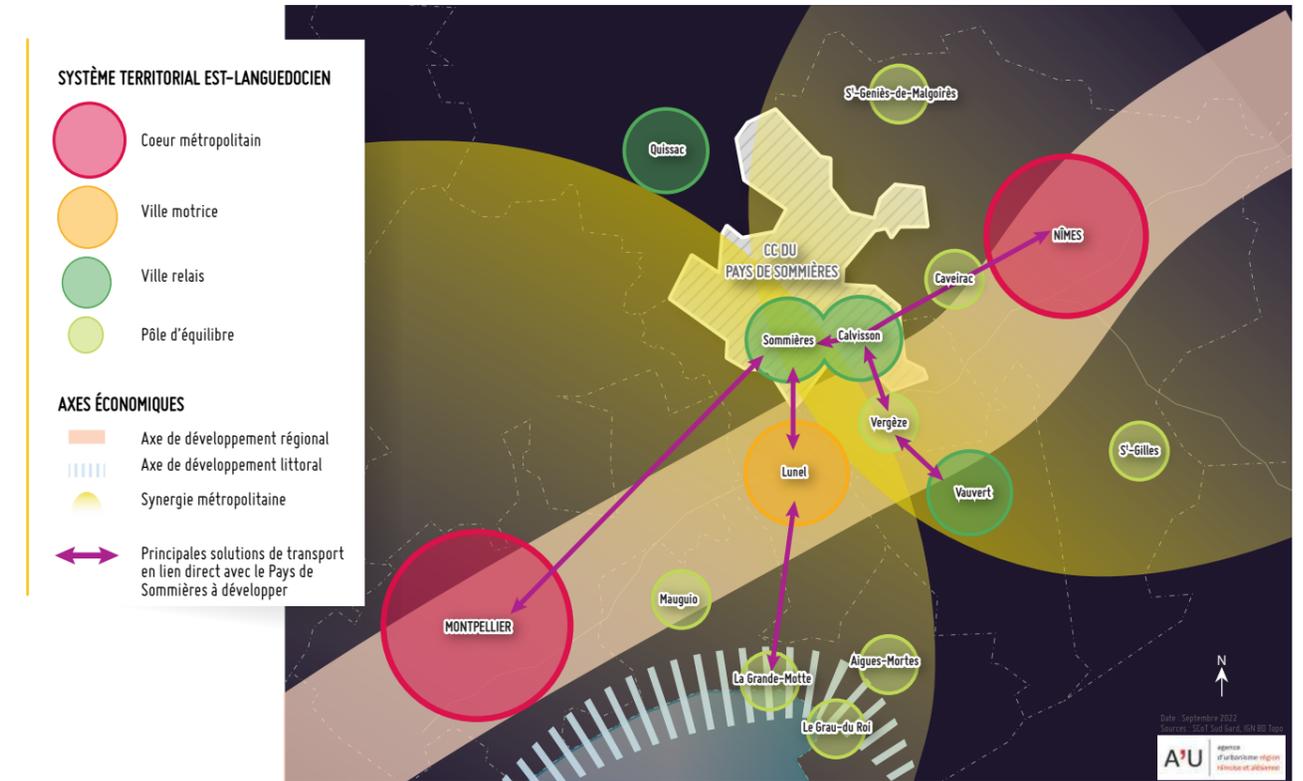


Une offre en transport en commun tournée vers Nîmes qui marque la fracture entre le nord et le sud.

Une coordination des réseaux LiO et urbains à améliorer.

Les lignes de transports en commun sont calibrées pour les déplacements pendulaires. Un ou deux bus sont prévus le matin tandis qu'une fréquence légèrement plus importante est proposée pour couvrir la période de pointe du soir.

Aucune liaison entre le nord et le sud du Pays de Sommières et aucune connexion vers le PEM de Vergèze. Une offre en TC vers Montpellier qui n'est pas en adéquation avec les flux domicile-travail observés.



Cette spatialisation reprend les armatures territoriales figurant dans les SCoT voisins, les conclusions de l'atelier des territoires animés par la DREAL en 2013-2017 et une réflexion propre au Pays de Sommières.

Véritable espace d'interface entre Montpellier Méditerranée Métropole et l'agglomération nîmoise, le Pays de Sommières est intégré dans l'espace de dialogue régional du « ruban méditerranéen » figurant au SRADDET.

Grandes orientations Présentées en commission aménagement le 16/06/2022

- AXE 1 Articuler développement urbain et gestion des déplacements
- AXE 2 Renforcer l'accès au grand territoire
- AXE 3 Redistribuer les parts modales au sein du Pays de Sommières
- AXE 4 Améliorer ponctuellement les conditions de circulation
- AXE 5 Sensibilisation et communication



PLAN D'ACTIONS

Structurer l'offre de mobilité en fonction d'une armature territoriale

- Pôles principaux (Bipôle Sommières - Calvisson)
- Communes de proximité

Améliorer les TC vers les grandes destinations du quotidien

- PEM ferroviaire
- PEM routier
- Echangeur autoroutier
- Axes majeurs de déplacements
- Ligne TC performante / à prolonger
- Lignes interurbaines à renforcer
- PEM routier de Sommières et Calvisson à créer

Organiser le rabattement vélo avec les territoires voisins

- Faire des modes doux une réelle alternative pour les déplacements du quotidien
- Voie verte existante
- Voie verte en projet
- Itinéraire cyclable à développer
- Faire du covoiturage une alternative fiable
- Aire de covoiturage à créer

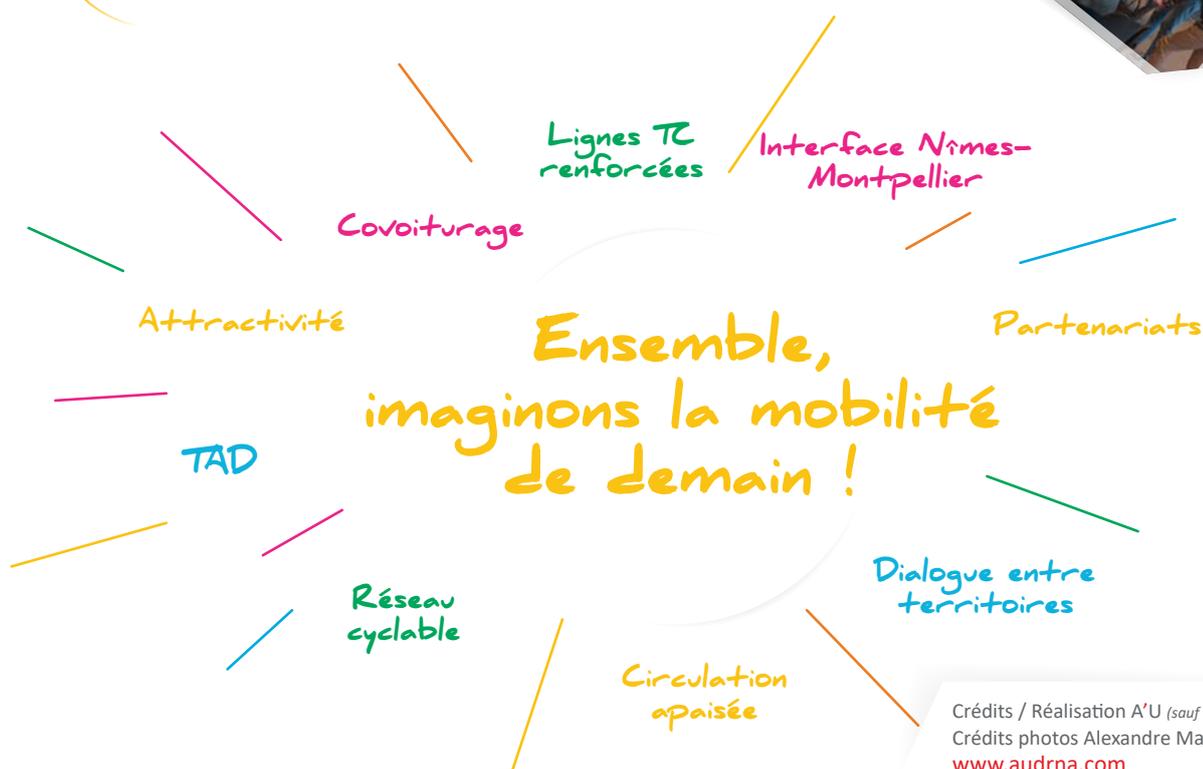
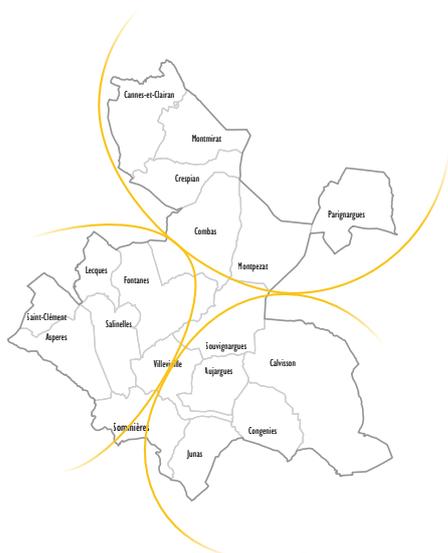
Expérimenter une desserte TC interne au territoire

- Développer avec la Région l'offre en transport à la demande intra EPCI
- Apaiser les cœurs de villages
- Améliorer les conditions de circulation tous modes

○ Local    ○ Inter-territorial

	ACTIONS	DESCRIPTION	PILOTES	PARTENAIRES
AXE 1	1.1 - Structurer l'offre de mobilité en fonction d'une armature territoriale et anticiper les besoins de déplacement de demain	> Planifier les nouveaux secteurs de développement, toutes vocations, en fonction du niveau de desserte existant et projeté.	Communes CC du Pays de Sommières	
	1.2 - Traduire dans les documents d'urbanisme la stratégie mobilité de la CCPS	> Présenter des normes de stationnement dans les PLU (règlements, AOP, emplacements réservés dédiés...) intégrant les questions de mobilité.	Communes CC du Pays de Sommières	
AXE 2	2.1 - Améliorer les TC vers les grandes destinations autour de Sommières	> Etudier la possibilité d'un partenariat avec Nîmes Métropole et la Région pour le prolongement de la ligne Vaunage express. > Renforcer les lignes régionales LiO existantes vers les PEM de Vergèze-Codognan et Lunel. > Améliorer l'offre de cars LiO vers la Métropole de Montpellier (PEM de Castenau-le-Lez et futur terminus du Tram Bus à Castries).	Région CC du Pays de Sommières	Nîmes Métropole EPCI voisins Département
	2.2 - Développer le covoiturage pour optimiser les déplacements	> Développer des aires de covoiturage sur les axes identifiés (croisement D6110 et D999 ; Montpezat, Calvisson et Sommières).	CC du Pays de Sommières Département	Région
	2.3 - Favoriser la mobilité solidaire	> S'appuyer sur les associations et les aider afin de développer les mobilités solidaires comme les taxis solidaires, la mise à disposition de véhicules, la réparation-réutilisation des voitures (garage solidaire), le recyclage des vélos.	CALADE	Région Département CC du Pays de Sommières
	2.4 - Organiser le rabattement vélo vers les territoires voisins	> Aménager et sécuriser des liaisons entre la communauté de communes du Pays de Sommières et les PEM des communes voisines (Parignargues → Gare de Fons-St-Mamert ; Calvisson → Gare de Vergèze et PEM de Langlade).	EPCI Région Département Communes	EPCI Région Département Communes
AXE 3	3.1 - Expérimenter une desserte interne en transports collectifs	> Organiser une desserte TAD pour les villages non desservis par des transports en commun et les connecter à Sommières ou Calvisson. > Adapter les horaires des lignes LiO existantes en fonction des besoins de la CC.	Région CC du Pays de Sommières	Communes
	3.2 - Réaliser des PEM routier à Sommières et Calvisson	> Faire de Sommières et Calvisson des points de rabattement pour la communauté de communes en l'articulant autour des futurs PEM routier (PEM de Sommières inscrit dans le SCOT Sud Gard).	Département Région CC du Pays de Sommières Communes	
	3.3 - Faire de la politique cyclable une réelle alternative pour les déplacements intra-communautaires et/ou de courtes distances	> Connecter les communes à la voie verte : colonne vertébrale des mobilités douces du Pays de Sommières. > Relier les communes éloignées de la voie verte grâce aux routes secondaires chemins ruraux et DFCL. Privilégier des aménagements faciles à mettre en œuvre. > Elaborer un Plan Vélo comprenant un guide des aménagements cyclables compréhensibles pour l'ensemble des acteurs et usagers du territoire.	Département CC du Pays de Sommières Communes	Région
AXE 4	4.1 - Apaiser les cœurs de village	> Améliorer les conditions de circulation tous modes. > Connecter en modes actifs le centre-ville aux principaux équipements.	Communes CC du Pays de Sommières	ADEME CEREMA
	4.2 - Agir pour les modes actifs à Sommières et Calvisson	> Mener des études pour analyser les pratiques de déplacements au sein des 2 communes. > Réviser le profil de certaines voiries au bénéfice de la marche et du vélo.	Communes CC du Pays de Sommières	ADEME
AXE 5	5.1 - Mener des actions de communication et de sensibilisation	> Création d'événements autour du vélo, diffusion de plaquettes informatives, communication auprès des usagers en ciblant les scolaires. > Guide synthétique des aménagements d'espaces publics en faveur de la marche.	CC du Pays de Sommières Région	CALADE ETAT Education nationale
	5.2 - Faire de la politique cyclable un des leviers du « Tourisme vert »	> Communiquer sur les itinéraires cyclables dédiés. > Proposer de nouvelles offres touristiques : vélo/hébergements, vélo/activités de loisirs, vélo/gastronomie.	CC du Pays de Sommières	Office de tourisme Département

# Les principales étapes pour élaborer le schéma des mobilités



Crédits / Réalisation A'U (sauf mention contraire)  
 Crédits photos Alexandre Mazzocco p.1  
[www.audrna.com](http://www.audrna.com)